

IRAK

Les groupes armés font preuve d'un mépris absolu pour les principes d'humanité les plus élémentaires

Index AI : MDE 14/019/2005

ÉFAI

Embargo : lundi 25 juillet 2005 (09 h 00 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les groupes armés qui s'opposent à la force multinationale dirigée par les États-Unis et au gouvernement irakien font preuve d'un mépris absolu pour la vie des civils irakiens et étrangers, en perpétuant un cycle de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport publié ce lundi 25 juillet 2005.

Au terme d'un des mois les plus terribles depuis le déclenchement de la guerre en Irak en mars 2003, au cours duquel les groupes armés ont commis un très grand nombre d'homicides, Amnesty International a dénoncé leur manque de détermination à respecter ne serait-ce que les normes les plus élémentaires du droit humanitaire. L'organisation a souligné que les homicides délibérés de civils, les prises d'otages, les actes de torture et les meurtres de prisonniers sans défense, ne pouvaient trouver de justification.

« *Ceux qui ordonnent ou commettent de telles atrocités dépassent les limites de l'acceptable, a indiqué Amnesty International. Quel honneur ou quel héroïsme y a-t-il à faire sauter des gens qui vont prier ou à assassiner un otage terrorisé ? Ceux qui se livrent à de tels actes sont des criminels, rien de moins, dont les actions balayaient tous les arguments qu'ils pourraient invoquer pour justifier leur défense d'une juste cause.* »

Dans son rapport de plus de 50 pages, intitulé [Iraq: In Cold Blood: Abuses by Armed Groups](#) (index AI : MDE 14/009/2005), Amnesty International reconnaît que nombre d'Irakiens sont hostiles à la présence permanente des forces américaines et alliées dans leur pays. Ces troupes elles-mêmes ont perpétré de graves violations des droits humains, notamment des homicides de civils et des actes de torture infligés à des prisonniers.

« *Les violences commises par un camp ne sauraient justifier celles de l'autre camp, a fait valoir Amnesty International. C'est d'autant plus vrai lorsque les principales victimes sont de simples citoyens, des hommes, des femmes et des enfants qui tentent de vaquer en paix à leurs*

occupations quotidiennes. Toutes les parties au conflit ont l'obligation première de respecter les droits des civils et des personnes sans défense. Il faut mettre un terme aux activités de ceux qui violent cette obligation, quel que soit leur camp, et les amener à rendre compte de leurs actes. »

Dans son rapport, Amnesty International cite un ministre du gouvernement irakien, qui a déclaré en avril 2005 que près de 6 000 civils avaient été tués et 16 000 blessés dans le cadre des attaques menées par des groupes armés de mars 2003 à mars 2005. Toutefois, au regard de la fréquence des attaques et de la gravité de la situation en matière de sécurité, il est impossible de calculer avec précision le réel tribut que paie la population civile, d'autant que nombre d'Irakiens ne manqueront pas d'en subir les conséquences à long terme. Le rapport mentionne notamment ces atteintes aux droits humains, commises par les groupes armés au cours des deux dernières années en Irak :

- les attaques directes contre des civils, ayant pour but d'en tuer un maximum ;
- les attaques menées sans discrimination provoquant la mort de civils, dont des enfants et des vieillards ;
- les attaques visant le siège des Nations unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'autres organisations humanitaires ;
- les prises d'otages, les enlèvements, les actes de torture et les homicides ;
- les agressions ciblant des femmes et des jeunes filles, notamment des attaques directes ou menées sans discernement contre des militantes ;
- l'assassinat des policiers et des soldats capturés, dont l'immense majorité ont été capturés, désarmés, puis abattus alors qu'ils se trouvaient sans défense.

« *Nous exhortons les groupes armés à mettre immédiatement fin à toutes les attaques visant des civils et à toute exaction, a déclaré Amnesty International. Tout comme les autres parties au conflit irakien, les groupes armés doivent se conformer pleinement au droit international dans toutes leurs actions et répondre de leurs actes.* »

Par ailleurs, Amnesty International demande aux principaux dignitaires religieux et aux personnalités influentes en Irak et à l'étranger de condamner l'indéfendable et de faire clairement savoir qu'aucune circonstance ne saurait autoriser ni justifier les crimes de guerre ni les crimes contre l'humanité.

« *Nous espérons sincèrement que ces dirigeants, en faisant entendre leur voix publiquement ou par des moyens plus discrets, contribueront à faire changer les choses, a conclu Amnesty International. Si nous échouons ensemble, ce sont les civils irakiens, en première ligne, qui continueront à en payer le prix fort.* » ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le rapport [Iraq: In Cold Blood: Abuses by Armed Groups](#) (index AI : MDE 14/009/2005) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>